

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 68**  
**Hebdos régionaux de la Montérégie**

**Projet de parc éolien de Saint-Valentin**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE LUNDI 7 MARS 2011**

**Québec, le 11 février 2011** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Pierre André, secondé par le commissaire Jean-François Longpré, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu* par Venterre NRG inc. L'audience publique aura lieu à compter du **lundi 7 mars 2011 à 19 h** et se tiendra à la **salle communautaire du Centre communautaire de Saint-Valentin, situé au 790, chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne à Saint-Valentin.**

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le lundi 4 avril 2011, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 20 juin 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants, selon leurs horaires respectifs au **bureau de la municipalité de Saint-Valentin et à la bibliothèque de Saint-Valentin, 790, chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne à Saint-Valentin.**

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec

à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

Venterre NRG inc. prévoit l'installation et l'exploitation d'un parc de 25 éoliennes d'une puissance installée de 51,8 MW, comprenant 19 éoliennes de 2,0 MW et 6 éoliennes de 2,3 MW. En plus d'avoir précisé l'emplacement des éoliennes dans l'étude d'impact, le promoteur a aussi prévu trois emplacements de réserve à Saint-Valentin. Entièrement localisé sur des terres privées, l'ensemble des installations occuperait une aire approximative de 19 ha, dans les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville.

Selon l'étude d'impact, une possibilité de 24 éoliennes, des chemins d'accès à ces éoliennes, un réseau électrique collecteur souterrain et un poste de raccordement seraient prévus dans la municipalité de Saint-Valentin. À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, une possibilité de 4 éoliennes et des chemins d'accès ainsi qu'un réseau électrique collecteur souterrain seraient prévus. Enfin, à Saint-Cyprien-de-Napierville, il y aurait construction d'une section de chemin d'accès aux éoliennes, d'une longueur approximative de 1 km. Le contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans et sa mise en service commerciale est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Le projet coûterait environ 150 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca).

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien de Saint-Valentin*.